

----- COMMUNE DE TOUR EN SOLOGNE 41250 -----
CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 18 MAI 2021 – COMPTE RENDU SOMMAIRE
(affichage et internet)

L'an deux mil vingt et un, le dix-huit mai à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de TOUR-EN-SOLOGNE sous la présidence de Patrice DUCHET, Maire.

Étaient présents : Denise BESCHON – Annabelle BONNEAU – Philippe CORMIER – Véronique de SPARRE – Arnaud GAUDIN – Christelle MAUGUIN – Philippe PORTIER – Éric RÉTIF – Virginie VERNERET – Dominique BAUSSIÉ – Philippe BLANCHET – Charles-Robert LIAGRE – Aurélie FLUZAT – Isabelle LAURIER

Était absent excusé : néant

Était absent non excusé : néant

Procuration : néant

Secrétaire de séance : Véronique de SPARRE

Date d'envoi des convocations : 12/05/2021

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Dans le cadre de ses délégations, le maire a renoncé au droit de préemption urbain sur les parcelles AH 236-253 chemin de Romorantin, AL 749 résidence de la Boulerie et AM 480 lotissement la Motte. D'autre part la rétrocession à la commune d'une concession de cimetière inoccupée a été acceptée pour la somme de 117 €.

COMMUNAUTE DE COMMUNES : CREATION D'UN CENTRE DE RESSOURCES SOUS LA FORME D'UN SYNDICAT MIXTE FERMÉ

Le Conseil Municipal a validé le projet de création d'un syndicat mixte fermé entre la communauté de communes du Grand Chambord et la communauté de communes Beauce Val de Loire qui avaient pris des délibérations concordantes en ce sens. Il s'agit de la création d'un centre de ressources permettant de doter l'ensemble de ce territoire d'une structure juridique légale, adaptée et performante pour mener à bien une politique stratégique en faveur de l'économie, la formation et l'emploi.

ACQUISITION DES PARCELLES AE N° 371 ET 372 CHEMIN DES BENARDS

La commune va acquérir à l'euro symbolique ces deux parcelles situées chemin des Bénards. Elles avaient été délimitées à l'occasion d'une vente au profit du lotisseur Chambord Développement dans le but d'une rétrocession à la collectivité en vue de l'élargissement éventuel de la voirie. Le maire est chargé de l'exécution des formalités pour cette acquisition.

PROJET D'OUVERTURE AU PUBLIC DE L'ETANG DU RIOU

En attendant l'ouverture totale du site, un règlement de la pêche vient d'être adopté en Conseil Municipal permettant aux personnes qui le souhaitent de profiter de ce plan d'eau communal moyennant l'acquisition d'une carte de pêche (en mairie ou sur place). Les tarifs sont les suivants : carte annuelle habitant de la commune 30 €, carte annuelle habitant de la communauté de communes :40 €, carte annuelle personne extérieure 50 €, carte à la journée 5 €, gratuit pour les enfants de moins de 12 ans. Le règlement sera disponible en mairie ou sur le site internet de la commune.

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Le concours des maisons fleuries aura lieu cette année. Le règlement précédemment établi sera modifié et il sera dorénavant demandé aux personnes désireuses de participer de s'inscrire en mairie avant le 30 juin. Le jury passera dans le courant du mois de juillet. Le règlement complet de ce concours sera disponible en mairie ou sur le site internet de la commune.

ORGANISATION D'UNE MATINEE CITOYENNE

Une matinée citoyenne est organisée cette année, le samedi 29 mai à partir de 8 h 30 au Riou. Une réunion publique est prévue le mardi 25 mai à 18 h 30 à la salle des fêtes pour les bénévoles intéressés. S'inscrire en mairie.

INSEE : REPORT DU RECENSEMENT DE POPULATION PREVU EN 2022

Le recensement de population normalement programmé pour janvier/février 2022 (tous les 5 ans) est reporté d'une année, début 2023, à titre exceptionnel en raison de la crise sanitaire. Les formalités d'organisation de cette mission (recrutement, sensibilisation de la population...) débiteront donc en mai 2022 au lieu de mai 2021.



Le Maire, Patrice DUCHET